

## RETRAITE : DES "AVANCÉES FONDAMENTALES" OBTENUES PAR LES SYNDICATS

Par M.B. le 10-01-2020 EGO RA

**Après la réunion mardi 7 janvier entre les principaux syndicats de médecins libéraux et le Haut-commissariat aux retraites, les positions se sont rapprochées : maintien du niveau de pension, sanctuarisation des réserves et retraite complémentaire obligatoire gérée par la Carmf.**

Les discussions se poursuivent entre le secrétaire d'Etat Laurent Pietraszewski et les syndicats reçus mardi dernier pour évoquer le futur système de retraite universelle. Une réunion à l'issue de laquelle les positions se sont rapprochées notamment concernant la survie de la Carmf qui devrait être appelée à gérer la partie complémentaire.

Pour le SML, les clarifications qui ont été apportées "*permettent désormais d'entrevoir avec davantage de netteté les conséquences de la mise en œuvre du futur régime universel pour les médecins libéraux*".

Avec un taux unique fixé pour le RU (à 28,12 %), les syndicats ont défendu la mise en place d'un régime complémentaire obligatoire afin de *permettre "d'éviter que les spécialités les moins rémunérées et les exercices partiels se retrouvent pénalisés par la réforme et, plus globalement de maintenir les équilibres actuels avec des pension de retraite digne"*, explique le SML dans un communiqué.

Si de nouvelles réunions techniques permettront de fixer le mode de gouvernance concernant le futur système, **les syndicats ont par ailleurs obtenu que les réserves financières de la Carmf soient sanctuarisées (7 milliards). De même, pour les médecins retraités en activité, le gouvernement aurait donné son accord de principe pour que les cotisations qu'ils versent soient génératrices de droit et ce dès 2022.**

De son côté, MG France réclame...

encore plusieurs garanties concernant le taux et l'assiette de cotisation au régime universel ou la gestion du régime ASV, "*élément fondamental du contrat conventionnel entre médecins libéraux et assurance maladie*".

**"L'idée c'est que praticiens ne cotisent pas plus qu'actuellement et qu'on n'assiste pas non plus à une baisse de nos retraites, explique le Dr Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF.**

*Pour obtenir le même niveau de retraite que dans le système actuel (2 635 euros en 2019, en moyenne, NDLR), il faut qu'il y ait une complémentaire obligatoire en plus du RU. Celle-ci serait abondée par le différentiel de cotisation entre le RU (et*

**nos taux actuels qui sont supérieurs, ainsi que par les réserves de la Carmf**", poursuit-il.

Le président de la CSMF estime que la réponse apportée par le gouvernement concernant le régime complémentaire obligatoire est une "*avancée fondamentale*".  
"*Pour moi, le principe est simple, le médecin de demain doit cotiser au même niveau qu'aujourd'hui afin de garantir le même niveau de pensions, en agissant sur des transferts avec la complémentaire.*

*Cela reviendrait à réunir actuellement ce que l'on a : **régime de base et ASM dans le RU et maintien de la complémentaire gérée par la Carmf**", conclu le Dr Ortiz **qui** annonce par ailleurs ne pas se joindre la mobilisation contre la réforme "*mais nous restons extrêmement prudents et vigilants sur l'évolution des choses*".*